



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

contrats de qualification

Question écrite n° 59476

Texte de la question

M. Jean-Pierre Balligand attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le décret visant à réformer les aides forfaitaires pour les contrats de qualification, actuellement à l'étude. En raison de la suppression de l'indemnité forfaitaire liée à la conclusion d'un contrat de qualification, le GEIQ de Thiérache subit un manque à gagner de 84 000 francs depuis le début de l'année. Compte tenu de leur mission d'insertion auprès du jeune public, les GEIQ se retrouvent ainsi limités dans leur capacité à accompagner les publics en grande difficulté. C'est pourquoi il lui demande s'il est envisagé de maintenir une aide forfaitaire ou d'instaurer une subvention compensatoire pour ce type de structure.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Balligand](#)

Circonscription : Aisne (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59476

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 avril 2001, page 1898